



EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

AR 2023-1646

Le Maire de la Ville de DOLE,

OBJET : Délégation générale de signature à Monsieur Stéphane CHAMPANHET 4^{ème} Adjoint, et Monsieur Daniel GERMOND 6^{ème} Adjoint

VU l'article L 2122-18 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Considérant son absence temporaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : En cas d'empêchement de Madame Isabelle MANGIN 1^{ère} Adjointe chargée des ressources humaines, de l'état civil, des formalités administratives, des moyens généraux et de la vie de l'institution, une délégation générale de signature est accordée à, Stéphane CHAMPANHET, 4^{ème} Adjoint chargé de la proximité, de la vie des quartiers, des bâtiments municipaux et de la tranquillité publique et Monsieur Daniel GERMOND, 6^{ème} Adjoint chargé de l'attractivité de la ville et des finances , pour la période du 23 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- * Sous-Préfecture,
- * Trésorerie municipale du Grand Dole,
- * Madame Isabelle MANGIN
- * Monsieur Daniel GERMOND,
- * Monsieur Stéphane CHAMPANHET
- * Services Municipaux concernés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des arrêtés du Maire et affiché aux lieux habituels.

Fait à DOLE, le 19 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX.